

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE MOUTHIERS-SUR-BOËME****8, place du champ de foire  
16440-MOUTHIERS-SUR-BOËME  
tél : 05.45.67.92.20 fax : 05.45.67.83.38  
mairie@mouthiers-sur-boeme.fr****délibération :  
D\_2023\_7\_7**

L' an deux mille vingt trois, le vendredi 08 septembre à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur CARTERET Michel, Le Maire.

Nombre de conseillers en  
exercice : 19

Date de convocation du : 01 Septembre 2023

Présents : 16

**Présents** : Monsieur BARBE Hugues, Monsieur CARTERET Michel, Madame LHOMME Michèle, Madame LOUVIÉ Catherine, Monsieur PONTINI Daniel, Monsieur RABSKI Jean, Madame RELET Graziella, Monsieur REVEREAULT Jean, Monsieur CAPLOT Serge, Monsieur FOUCHÉ Joël, Madame VERGNAUD Isabelle, Monsieur NOËL Frédéric, Madame ALIX Florence, Madame LALANDRE Sophie, Madame GIRAUD Isabelle, Monsieur NICOLEAU Thierry

Votants : 18

**Objet : Signature d'une  
convention de servitude avec  
ENEDIS****Pouvoirs** :

Madame GANNE Julie a donné pouvoir à Madame RELET Graziella  
Madame RENARD Annie a donné pouvoir à Monsieur REVEREAULT Jean

**Absent(s)** :**Excusé(s)** : Madame GANNE Julie, Madame RENARD Annie, Monsieur FOURNIER Jean Luc**Secrétaire de Séance** : Madame Catherine LOUVIÉ

Fait et délibéré en mairie les  
jour, mois et an que dessus.  
Au registre sont les  
signatures. Pour copie  
conforme.

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que dans le cadre de l'amélioration de la qualité de desserte et d'alimentation du réseau électrique de distribution publique, Enedis demande à la commune l'autorisation de passer sur les parcelles A0028, A0030 et A0032 au lieu-dit Le Roc afin de pouvoir remplacer un poteau béton. Enedis propose une convention de servitude pour définir les conditions. L'entreprise ETPM a été mandatée par ENEDIS pour réaliser ces travaux.

**Vu** la convention de servitude reçue le 21 juillet 2023,**Considérant** la nécessité d'intervenir sur ce poteau,**Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité DECIDE :**

- D'APPROUVER la convention de servitude rédigée par Enedis,
- D'AUTORISER Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention ainsi que tous les documents relatifs à la présente délibération.

Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 0

Emis le 08/09/2023, transmis en sous-préfecture et rendu  
exécutoire le**Le Maire,  
Michel CARTERET**